



# Assemblée générale

Distr. limitée  
30 octobre 2003  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-huitième session

### Deuxième Commission

Point 12 de l'ordre du jour

#### Rapport du Conseil économique et social

#### Maroc\* et Mexique : projet de résolution

#### Administration publique et développement

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 50/225 du 19 avril 1996, 53/201 du 15 décembre 1998, 56/213 du 21 décembre 2001 et 55/277 du 20 décembre 2002 sur l'administration publique et le développement, ainsi que la résolution 2001/45 du Conseil économique et social, en date du 20 décembre 2001,

*Soulignant* la nécessité d'initiatives de renforcement des capacités visant à mettre en place des institutions, à mettre en valeur les ressources humaines, à améliorer la gestion financière et à tirer parti de la puissance de l'information et de la technologie,

*Rappelant* que l'année 2006 marquera le dixième anniversaire de la reprise de sa cinquantième session consacrée à l'administration publique et au développement,

*Saluant* les initiatives qui visent à promouvoir l'administration en ligne en tant qu'instrument au service du développement,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'administration publique dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup>;

2. *Réitère* que l'efficacité, la responsabilité, l'efficience et la transparence de l'administration publique, aux niveaux national et international, ont un rôle décisif à jouer dans la réalisation des objectifs convenus au plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire<sup>2</sup> et, dans ce contexte, souligne qu'il est nécessaire de promouvoir le renforcement des capacités administratives et de gestion du secteur public, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition;

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> A/58/152.

<sup>2</sup> Voir résolution 55/2.



3. *Note avec satisfaction* que la Journée des Nations Unies pour la fonction publique a été célébrée le 23 juin et que des lauréats ont été désignés pour le prix Champion du service public décerné par l'Organisation des Nations Unies, qui a pour objet d'inciter les fonctionnaires du monde entier à faire de l'administration publique un instrument plus efficace au service du développement et, à cet égard, encourage les États Membres à participer au processus d'attribution du prix en présentant des candidatures;

4. *Se félicite* de l'adoption de la Charte ibéro-américaine de la fonction publique lors de la cinquième Conférence ibéro-américaine des ministres de l'administration publique et de la réforme de l'État qui s'est tenue à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) les 26 et 27 juin 2003<sup>3</sup>;

5. *Prend note avec satisfaction* du rapport du quatrième Forum mondial Réinventer l'État, qui a eu lieu à Marrakech (Maroc) les 11 et 12 décembre 2002<sup>4</sup>;

6. *Remercie vivement* le Gouvernement mexicain pour son offre généreuse d'accueillir le cinquième Forum mondial, à Mexico, en novembre 2003;

7. *Prie* le Secrétaire général d'organiser en 2006 une manifestation spéciale pour commémorer le dixième anniversaire de la reprise de sa cinquantième session consacrée à l'administration publique et au développement;

8. *Prie également* le Secrétaire général d'appuyer davantage les échanges d'information et la recherche sur les pratiques efficaces qui contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de l'administration publique et de diffuser ces pratiques;

9. *Engage* le Secrétaire général à continuer d'appuyer les initiatives qui visent à promouvoir l'administration en ligne en Afrique, en Asie et en Amérique centrale et dans les Caraïbes en tant qu'instrument au service du développement;

10. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application de la présente résolution lors de sa cinquante-neuvième session.

---

<sup>3</sup> A/58/193, annexe II.

<sup>4</sup> A/58/383, annexe.